

**LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR
PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

Vu le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu le Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

Vu la délibération n° 20-51 du 30 septembre 2020 et l'arrêté n° 2021-501 du 11 juin 2021 relatifs aux lignes directrices de gestion - promotion interne,

Vu la demande de réinscription formulée par un ou des agents inscrits le cas échéant sur la liste d'aptitude au titre de la Promotion Interne,

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe établie au titre de la promotion interne 2025 à compter du 1^{er} juillet 2025 est fixée comme suit :

BAUCHET DOUAUD Murielle	BAINS-SUR-OUST
MAROUF Sahra	MEDREAC
PASGRIMAUD Laurent	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Article 2 : La liste d'aptitude au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe est renouvelée au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1^{er} juillet 2025 et fixée comme suit :

BELLANGE Alexia	LE MINIHC-SUR-RANCE
-----------------	---------------------

Article 3 : Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Amplification du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille et Vilaine.

Article 4 : La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250624-11-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-06-2025

Publication le : 24-06-2025

Fait à Thorigné le 24 juin 2025

Chantal
Présidente du Centre



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN